

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p>	<p>SÉANCE DU 30 MARS 2009 À LA ROCHELLE</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE, Mme Suzanne TALLARD, M. Michel-Martial DURIEUX, M. Yann JUIN, Mme Maryline SIMONÉ, M. Guy DENIER, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET (jusqu'à la 36^{ème} question), M. Guy COURSAN, M. Daniel GROSCOLAS, M. Henri LAMBERT, Mme Nathalie DUPUY, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 36^{ème} question), M. Pierre MALBOSC, Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD (présent jusqu'à la 30^{ème} question), M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER (à partir de la 15^{ème} question), M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Patrice JOUBERT Vice-présidents,</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Bruno BARBIER, Mme Brigitte BAUDRY, M. René BÉNÉTEAU, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, M. Olivier FALORNI (jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU (à partir de la 3^{ème} question), M. Mme Bérandère GILLE, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, M. Philippe JOUSSEMET, Mme Virginie KALBACH, M. Guillaume KRABAL, M. David LABICHE, Mme Sabrina LACONI, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Patrick LARIBLE, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, M. Sylvain MEUNIER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU (jusqu'à la 30^{ème} question), Mme Dominique MORVANT, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, Mme Annie PHELUT, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB, Mme Marie-Laure TISSANDIER, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Denis LEROY, M. Christian GRIMPRET (à partir de la 37^{ème} question), M. Christian PEREZ procuration à M. Abdel Nasser ZÉRARGA, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 37^{ème} question), M. Aimé GLOUX procuration à M. Jack DILLENBOURG, Mme Soraya AMMOUCHE procuration à M. Guy DENIER, M. Jean-François DOUARD (à partir de la 31^{ème} question), M. Jean-Pierre FOUCHER (jusqu'à la 14^{ème} question), Vice-président</p> <p>Mme Catherine BENGUIGUI procuration à Mme Anne-Laure JAUMOUILLE, M. Jean-Claude COUGNAUD procuration à M. Christian GRIMPRET, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE procuration à M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Olivier FALORNI (à partir de la 20^{ème} question), Mme Patricia FRIOU procuration à Mme Brigitte GRAUX (jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Lolita GARNIER procuration à Mme Nathalie DUPUY, Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique GENSAC, M. Gérard GOUSSEAU procuration à M. Michel PLANCHE, M. Dominique HEBERT procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Charles KLOBOUKOFF procuration à Mme Véronique RUSSEIL, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Vincent DEMESTER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU (à partir de la 31^{ème} question) procuration à Mme Nicole THOREAU, M. Habib MOUFFOKES procuration à Mme Christelle CLAYSAC, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure JAUMOUILLE</p>
---	---

Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	78	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	12	Suffrages exprimés :	90
Nombre de votants :	90	Pour l'adoption :	90
		Contre l'adoption :	0

N° 22

Titre / COMMUNE DE PERIGNY - ZONE INDUSTRIELLE - LOTISSEMENT N°6 - CESSION D'UNE PARCELLE A LA SOCIÉTÉ «DL»

Madame SIMONÉ expose que Monsieur Nicolas DEYRIS, représentant le groupe « DL » a sollicité la Collectivité en vue d'acquérir une parcelle dans la Zone Industrielle de Périgny - lotissement n°6, en vue créer une unité de construction métallique via la filiale DL et une unité de production de menuiserie aluminium via leur filiale « LABASTERE ». Seule une agence commerciale est aujourd'hui implantée sur le territoire de la CDA.

Le projet consiste à construire dans un premier temps, un bâtiment de 4 000 m² au sol, comprenant une zone de bureaux en façade de 447 m² et un atelier sur 3 290 m² au sol complété de locaux sociaux pour l'entreprise DL. Dans un deuxième temps, il est prévu de porter le bâtiment à 7 160 m² avec l'implantation de la filiale « LABASTERE ».

Le projet permettra la création de 50 emplois à terme.

La parcelle d'une surface de 14 372 m², cadastrée AD 502 retenue pour cette opération, se situe à l'arrière de la rue de Vaucanson, la façade de l'ensemble immobilier se situera sur la route départementale de Dompierre.

La transaction envisagée interviendrait sur la base de 30 € HT/m², représentant un prix de cession de 431 160 € HT, payable comptant à la signature de l'acte de vente, frais notariés et honoraires de géomètre en sus.

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Services Fiscaux ont été saisis.

Il est par ailleurs précisé, qu'en cas d'inobservation par l'acquéreur de l'engagement pris par lui aux termes de l'acte de vente de réaliser ladite construction, la Communauté d'Agglomération pourra exiger la rétrocession du terrain non construit, libre de toute inscription d'hypothèque conventionnelle, judiciaire ou légale ainsi que de tout privilège immobilier spécial.

L'acquéreur aura droit, dans ce cas, au remboursement du prix de cession payé par lui, hors droits et taxes, ainsi que des frais d'acquisition et de géomètre.
Tous les frais pouvant résulter de la rétrocession seront à la charge du propriétaire défaillant qui s'y oblige.

Pour l'application des dispositions ci-dessus énoncées, le terrain sera considéré comme construit, dès lors que l'acquéreur sera en mesure de produire la déclaration d'achèvement de travaux, dans le délai de deux ans à compter de la date de la signature de l'acte de vente.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de céder, selon les conditions ci-dessus exposées, au groupe « DL » ou à toute entité venant à s'y substituer, la parcelle de terrain sus-désignée moyennant paiement comptant, le jour de la vente, du prix de 431 160 € HT, frais d'acte et de géomètre en sus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ;
- d'inscrire la recette correspondante au Budget Annexe des Affaires Economiques.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE